

DOSSIER d'ADMISSIBILITÉ

À l'itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe

Itinéraire Culturel de la Méditerranée " La Route des Phéniciens"

Ce dossier est la base pour adhérer à la Route des Phéniciens.

Étant donné que:

- À partir du 2003, l'itinéraire Culturel "La Route des Phéniciens" fait partie du Programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe et ses activités sont étroitement liés aux thèmes du dialogue interculturel et au tourisme culturel, créatif, responsable, durable, expérientiel, relationnel et lent ; de 2016, l'itinéraire est projet pilot de l'Organisation Mondiale du Tourisme et il opère à travers une Confédération Internationale qui est réseau porteur de l'itinéraire et prends ce nom parce qu'il se compose de réseaux de opérateurs de différents secteurs, à la fois territoriaux et thématiques;
- La Route des Phéniciens opère dans le bassin de la Méditerranée depuis nombreuses années pour la valorisation culturelle et touristique des territoires impliqués dans l'itinéraire;
- Le 19 Janvier 2016, à Madrid, l'Organisation Mondiale du Tourisme – UNWTO et L'Institute Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ont présenté le Core Working Group sur la Route des Phéniciens avec le but de soutenir et développer les activités et les programmes de la Route, promouvoir des projets pour le tourisme, élaborer des stratégies Méditerranées en collaboration avec les institutions internationales, les gouvernements des pays intéressés et la Confédération « La Route des Phéniciens »;
- les récentes expériences dans le domaine de la promotion touristique du territoire et le besoin croissant de professionnalité, permettent d'opérer avec une approche intégrée et systémique entre les secteurs de la culture, du tourisme, et du développement local à différents échelles territoriaux en termes de durabilité;
Il y a un intérêt croissant des institutions européennes pour la promotion du dialogue interculturel, pour le développement de partenariats euro-méditerranéens (Déclaration de Barcelone) et le soutien provenant des nouvelles politiques de voisinage;
- Les spécificités des attractives, des ressources et des modalités de gestion des sphères territoriaux, dans le même contexte national aussi, imposent une réflexion méthodologique capable de surmonter les obstacles évidents à la généralisation des propositions et des pratiques de développement du tourisme culturel à travers la mise en ligne des territoires de la Méditerranée;
- La Route des Phéniciens, en notant à travers le patrimoine historique et culturel l'importance et la force des anciennes civilisations phénicienne, étrusques, grecques et romaines, ainsi que d'autres indigènes, dans tous les territoires méditerranéens, elle a voulu promouvoir la création d'une Confédération Internationale qui travaille en collaboration avec les gouvernements nationales, les institutions internationaux, les entreprises, les collectivités et les territoires, indépendamment des identités nationales actuelles;
- L'existence de sites et villes importantes qui comprennent des nombreux témoignages des anciennes civilisations qui ont fondé la civilisation euro-méditerranéenne contemporaine, montre que, d'un point de vue historique et culturel, elles étaient strictement liées à la Méditerranée ancienne, source d'influences pour les civilisations contemporaines et successives. Cela a conduit à rendre l'identité culturelle de ces régions comme un contexte unique et fondamental dans l'histoire et comme un lien idéal pour les autres régions méditerranéennes où la présence de ces civilisations

s'est élargie. À partir de l'intégration de cette partie de l'Europe dans un système international de tourisme culturel, en montrant l'importance de la promotion et valorisation des sites culturels dans les territoires intéressés, en renforçant l'identité historique et culturelle à travers des activités qui mettent en évidence les relations historiques entre la Méditerranée et l'Europe, il faut mettre en pratique ce qui est nécessaire pour faciliter l'entrée de ces territoires où sont présentes des signes d'origine phénicienne-punique, étrusque, grecque et romaine, parmi lesquels un circuit idéal pourrait être créé;

- D'autres territoires et sujets actifs dans la promotion du patrimoine culturel, historique, du paysage et de l'environnement, peuvent être considérés comme digne d'adhérer à la Route des Phéniciens;
- Les écomusées sont au centre des politiques de développement territorial et leur mise en réseau contribue à enrichir l'offre touristique et les villes culturels de petite et moyenne taille;
- Depuis 2011, l'Itinéraire Culturel "La Route des Phéniciens" est géré par la **Confédération internationale « La Route des Phéniciens »**, à laquelle peuvent adhérer les organisations nationales ou supranationales représentantes des réseaux d'entités publiques territoriales, d'entités privées, Chambre de Commerce, d'autres entités qui réunissent les organismes locaux qui travaillent pour le développement du patrimoine culturel et naturel référant à la Méditerranée et à la civilisation phénicienne, aux sites nés par le Phéniciens ou ayant des relations historiques et culturelles avec la culture phénicienne, ainsi qu'avec d'autres civilisations méditerranéennes.

En tenant compte

de l'importance et de la force de l'héritage historique et culturel de ce patrimoine que la Route des Phéniciens témoigne dans l'ensemble du bassin méditerranéen, indépendamment des identités nationales actuelles, grâce à la promotion de la Confédération Internationale en collaboration avec de nombreux gouvernements nationaux, les institutions internationales, les communautés et les territoires.

Le demandeur est conscient du fait que l'adhésion à la Confédération Route des Phéniciens implique notamment les **obligations principales** suivantes:

- promouvoir les valeurs de la démocratie et de la coopération entre les peuples comme base pour la coexistence pacifique et civile;
- assurer une participation active aux activités de la Confédération Route des Phéniciens (scientifiques, éducatives, dialogue interculturel, tourisme culturel) et le paiement de la cotisation annuelle établie par l'Assemblée Générale de l'Itinéraire;
- assurer le respect des critères de chaque Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe (Res – 2010, 52 du Conseil de l'Europe) qui sont indiqués ci-dessous:

- Coopération dans la recherche et le développement
- Promotion de la mémoire, l'histoire et le patrimoine de l'Europe et de la Méditerranée
- Échanges culturels et éducatifs entre les Jeunes
- Actualisation de la Culture et des Arts
- Tourisme culturel et développement des pratiques de Tourisme Durable et Responsable

A) Condition d'admissibilité

À l'Itinéraire culturel « La Route des Phéniciens » peuvent adhérer les entités publiques territoriales, d'entités privées, Chambres de Commerce, d'autres entités qui réunissent les organismes locaux qui travaillent pour le développement du patrimoine culturel, matériel et immatériel, et naturel référant à la Méditerranée et aux anciennes civilisations de la Méditerranée et leurs sites, ou ayant des relations

historiques et culturelles avec eux, avec le Dialogue Interculturel Méditerranéen et le tourisme durable et responsable.

Aux activités de la Route des Phéniciens peuvent aussi contribuer des institutions scientifiques, des organismes de recherche, des universités, avec lesquels l'itinéraire pourra convenir des modalités de coopération scientifique et technique, sous réserve de l'approbation préalable par le Comité scientifique. En ce qui concerne les musées et les sites culturels, publics ou privés, opérant dans les domaines mentionnés ci-dessus, ils peuvent adhérer au Réseau des Musées de la Méditerranée « ME.MU.NET ». Les écoles de tous les niveaux de la Méditerranée, intéressés à développer les bonnes pratiques d'enseignement du patrimoine lié aux anciennes civilisations de la Méditerranée, peuvent adhérer au Réseau des écoles de la Méditerranée « EDU.NET ».

B) Comment adhérer

Les organismes intéressés devront soumettre à la Direction de l'itinéraire les documents suivants:

- demande d'adhésion (Annexe A)
- fiche d'admission (Annexe B).

Cette demande sera soumise à la vérification par le Comité Scientifique International qui exprimera son opinion dans les 30 jours suivant le dépôt de documents, en indiquant aussi le Réseau de la Confédération (réseau territorial / réseau thématique) auquel l'entité candidat pourra adhérer.

La Direction transmettra cette décision aux principal intéressé candidats et au Réseau auquel il pourra adhérer, en soulignant également les frais d'adhésion possible à être versées.

Suivant le paiement de ces impôts, l'adhésion à l'Itinéraire sera ratifiée par le Steering Committee, à la première réunion prévue. Dans cette attente, la ratification aura lieu à titre provisoire par courrier électronique par la Direction de l'Itinéraire.

Seulement à la fin de ce processus d'adhésion, la Direction fournira la communication du nouveau membre sur les canaux de la Route, son enregistrement sur le portail de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (www.culture-routes.net) et l'inclusion dans la liste de distribution appropriée pour être informé des activités et des propositions opérationnelles de leurs réseaux respectifs.

Les autres organismes mentionnés ci-dessus pourront adhérer aux respectives catégories opérationnelles en communiquant avec la Direction Internationale de l'Itinéraire qui préparera les documents de participation (direttore@fenici.net).